

But

- Décrire la procédure pour l'inscription des Per Diem à l'animalerie du CRCHU de Québec – Université Laval.

Généralités

- Les Per Diems d'hébergement et d'assistance sont compilés à tous les jeudis de chaque semaine.
- Les Per Diems d'hébergement et d'assistance sont aussi compilés à tous les 1ers de chaque mois.
- Les Per Diems de vente et de location sont inscrits au fur et à mesure sur le formulaire correspondant.
- Advenant une euthanasie massive d'animaux qui diminue considérablement le nombre de cages, à la demande du chercheur, le TSA peut effectuer un décompte supplémentaire.
- Le temps d'assistance technique est facturé à la minute et arrondi aux 15 minutes lors de la compilation hebdomadaire.
- Le Per Diem d'hébergement inclut les éléments suivants :

Activités incluses dans le tarif de perdiem d'hébergement*

- Analyse d'eau
- Fournitures de protection individuelle
- Arrivage des animaux et cartons de cages
- Hébergement
- Changement standard des cages
- Inspection des animaleries
- Commande des animaux
- Entretien des animaux- litière
- Entretien et désinfection des salles
- Nourriture et litière standard
- Examen quotidien des animaux
- Stérilisation des cages et bouteilles
- Suivi de la formation de base du personnel de recherche
- Enrichissement environnemental
- Lavage de l'équipement
- Lecture de protocole
- Contrôle de qualité (sentinelles)

**Toute procédure hors norme sera facturée au chercheur.*

- Les activités suivantes ne sont pas incluses dans le Per Diem d'hébergement et doivent donc être comptabilisées en Per Diem d'assistance technique ou de vente :

Activités non incluses dans le perdiem d'hébergement puisqu'elles sont directement reliés au protocole de recherche	
• Anesthésie	• Rencontre d'équipe
• Formation spécifique à un protocole	• Transfert d'animaux sur protocole
• Chirurgie	• Suivi de santé dû au protocole
• Identification des animaux et cages	• Dérivation
• Collecte de tissus	• Traitements ou administration de produits reliés au protocole
• Cryoconservation, dérivation	• Maintien de colonies (Accouplement, sexage, procédures pour génotypage, sevrage, réception des résultats de génotypes, etc.)
• Médicaments, anesthésiques, analgésiques etc...	• Tout service hors per diem
• Euthanasie et nécropsie	
• Import/export	

Matériel

- Base de données Darwin ou Nagano

Définitions

- **# autorisation CPAUL** : Numéro attribué par le comité de protection des animaux de l'Université Laval (CPAUL) et qui réfère à un protocole expérimental spécifique.

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- FORM-CHU #005 : Registre des activités quotidiennes
- FORM-CHU #017 : Per Diem (hébergement et assistance)
- FORM-CHU #018 : Per Diem (vente)
- FORM-CHU #019 : Per Diem (location)

Responsabilités

- Les TSA sont responsables de compiler les Per Diems d'hébergement et d'assistance de la salle dont ils sont responsables et de transcrire les informations dans la base de données Darwin ou Nagano.
- La chef du Service de l'animalerie ou l'assistante-chef est responsable de réviser les informations inscrites dans la base de données et transmettre la facturation aux chercheurs.

Procédure

I. Per Diem Hébergement

- a) Lors d'un arrivage, s'il s'agit d'un nouveau protocole, ouvrir un nouveau formulaire FORM-CHU #017 : Per Diem (hébergement et assistance) en inscrivant le nom du chercheur, la pièce d'hébergement, le numéro du protocole et la date d'expiration du protocole. Inscrire la date de l'arrivage, la quantité de cage, le type de cage ainsi que les initiales du TSA. Voir l'exemple ci-dessous :

[illegible]

- b) À chaque jeudi, compter le nombre de cages occupées pour chacun des protocoles présents dans la salle.
- c) Inscrire la date dans la section « À » et la section « De », la quantité de cage et le type de cage sur le formulaire FORM-CHU #017 : Per Diem (hébergement et assistance)
- d) Le 1^{er} de chaque mois, compter le nombre de cages occupées pour chacun des protocoles présents dans la salle et fermer le mois. Ouvrir une nouvelle inscription pour le mois suivant. Voir l'exemple ci-dessous :

[illegible]

- e) À la fin du mois, transcrire les données du Per Diem d'hébergement dans la base de données Darwin ou vérifier les informations dans la base de données Nagano.

II. Per diem Assistance technique

- a) À chaque jeudi, à partir du registre des activités quotidiennes, compter le nombre d'heures d'assistance technique pour chacun des protocoles présents dans la salle.
- b) Inscrire les dates dans les sections « De » et « À », la quantité d'heure et le type d'assistance sur le formulaire FORM-CHU #017 : Per Diem (hébergement et assistance).
- c) Le 1^{er} de chaque mois, compter le nombre d'heures d'assistance technique pour chacun des protocoles présents dans la salle et fermer le mois. Voir l'exemple ci-dessous :

		SERVICE DE L'ANIMALERIE									
FORM-CHU #017		Perdiem (Hébergement et assistance)									
Pièce : R-3761		Chercheur : Dr. Robert Tanguay				Protocole : 23-122-1				Exp : 10 déc. 2023	

Mois	Dates d'hébergement		Hébergement		Initiales	FM	Révision	Date de l'assistance		Assistance		Initiales	FM	Révision
	De	À	Qte	Type				De	À	Qte	Code			
Février	01 fév. 2023	7 fév. 2023	22	SMV	EC			01 fév. 2023	6 fév. 2023	1	HAT	EC		
	7 fév. 2023	7 fév. 2023	25	SMV	EC			7 fév. 2023	13 fév. 2023	0.5	HAP	EC		
	14 fév. 2023	21 fév. 2023	30	SMV	EC			14 fév. 2023	20 fév. 2023	2.25	HAT	EC		
	21 fév. 2023	1 ^{er} mars 2023	28	SMV	EC			21 fév. 2023	28 fév. 2023	0.75	HAT	EC		

- d) À la fin du mois, transcrire les données du Per Diem d'assistance dans la base de données Darwin ou Nagano.

III. Per Diem Vente

- a) Lors de chaque vente, inscrire la date, la quantité et le code de produit sur le formulaire FORM-CHU #018, Per Diem (vente).
- b) Si le code est inconnu ou incertain, inscrire un descriptif du produit dans la section commentaire.

- c) À la fin du mois, transcrire les données du Per Diem de vente dans la base de données Darwin ou Nagano.

 		SERVICE DE L'ANIMALERIE				
FORM-CHU #018		Perdiem (Vente)				
Pièce : R-3761		Chercheur : Dr. Tanguay		Protocole : 23-122-1		
				Exp : 10 déc. 2023		
Date de la vente De	Vente Qte	Vente Code	Commentaires	Initiales	FM	Révision
11 fév. 2023	100	S1msa	Seringue 1cc sans aiguille	EC		

IV. Per Diem spécifique

Lorsqu'un protocole nécessite des interventions ou des soins hors du standard établi à l'animalerie du CRCHU de Québec-UL, le temps ou le matériel supplémentaire sera facturé sur le Per Diem du protocole. Voici quelques exemples :

- Utilisation d'une litière spéciale (Isopad, Diamond bedding, etc.)
- Utilisation d'une nourriture spéciale (High fat, low fat, etc.)
- Changement de cage 3 jours post-exposition d'un risque chimique
- Changement des bouteilles d'eau (si le protocole nécessite que les souris ne soient pas sur l'eau automatique)

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 8 novembre 2018	Ajout de la section IV : Per Diem Spécifique
Version 3 26 juin 2023	Ajout de la définition de « # autorisation CPAUL »
Version 4 18 octobre 2024	Correction de la liste des activités facturées